

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT N° 1289-2020

EST par les présentes donné, par la soussignée, France Charlebois, directrice du greffe et secrétaire-trésorière adjointe de la susdite municipalité :

QUE le conseil municipal, à sa séance ordinaire du 3 mars 2020, a adopté le règlement d'urbanisme suivant :

N° 1289-2020 *Amendement au règlement n° 506-I relatif au zonage, afin d'ajouter l'article 7.1.15 « Bâtiment modulaire temporaire »*

Conformément aux dispositions de l'article 137.15 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la Municipalité de Sainte-Sophie a obtenu, en date du 18 mars 2020, le certificat de conformité émis par le conseil municipal de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Le règlement entre en vigueur à la date de la délivrance du certificat de conformité.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement au bureau du directeur général et secrétaire-trésorier situé au 2199, boulevard Sainte-Sophie, à Sainte-Sophie. Une version numérique est disponible sur le site WEB de la Municipalité. Consultez le procès-verbal de la séance à laquelle le règlement fut adopté à l'adresse suivante : stesophie.ca/Assemblees-municipales.

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, ce 30^e jour du mois de mars 2020.



France Charlebois,
Directrice du greffe et
secrétaire-trésorière adjointe

Certificat de publication (article 420 CM)

Tel que prévu au règlement n° 1254-2018 adopté le 11 décembre 2018, je soussignée, France Charlebois, directrice du greffe et secrétaire-trésorière adjointe, certifie par la présente que j'ai affichée le présent avis public sur le site Internet de la Municipalité www.stesophie.ca et sur le babillard situé à l'entrée de l'Hôtel de Ville le 30 mars 2020.

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, ce 30^e jour du mois de mars 2020.



France Charlebois,
Directrice du greffe et
secrétaire-trésorière adjointe